

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de LESCHES-JABLINES

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Torcy
Canton de Lagny-sur-Marne

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024

18h30 – Salle de la Mairie de Lesches

Convocation du 18 Mars 2024

Affichage du 18 mars 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 2 Avril à 18h30, les membres du Conseil Syndical du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Lesches-Jablins, légalement convoqué, se sont réunis dans la salle de la Mairie de Lesches, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sous la présidence de Mme Christine GIBERT, Présidente, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents MM les Conseillers Syndicaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

- Mme GIBERT Christine, Présidente
- Mme HERSE Laëtitia, Vice-Présidente
- Mme BONNOT Valérie, titulaire
- Mme COQUELLE Valérie, suppléante
- Mme JACQUEMIN Pauline, suppléante
- M. THIBAUT Jean-François, titulaire

Nombre de Conseillers Syndicaux titulaires

En exercice : 6
Présents : 6
Pouvoir : 0
Votants : 6

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément à l'article L 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, Mme JACQUEMIN Pauline a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Mme CHAILLOU Sandrine, **Secrétaire du Syndicat**

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 26 JUIN 2023

Le procès-verbal de la séance du 26 Juin 2023, préalablement transmis aux membres du Comité Syndical, est adopté sans observations, à l'unanimité.

Délibération N°2024/01 : Compte de gestion 2023

Madame la Présidente informe qu'il convient de délibérer sur le compte de gestion présenté par le Receveur Municipal.

Le résultat d'exécution du budget mentionné sur l'état II-2 du Compte de Gestion laisse apparaître un excédent cumulé de 5 056,55 €.

Ce résultat est conforme aux écritures de l'ordonnateur.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2023.

Délibération N°2024/02 : Compte administratif 2023

Madame la Présidente commente le Compte Administratif de l'exercice 2023 dont les résultats se résument ainsi :

<u>Sens unique de fonctionnement :</u>	
▶ Dépenses	57 736,10 €
▶ Recettes	55 582,08 €
▶ Résultat antérieur reporté	7 210,57 €
▶ Résultat excédent 2023	5 056,55 €

Madame la Présidente s'étant retirée et sous la présidence de Mme HERSE Laëtitia, le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité.

Délibération N°2024/03 : Affectation du résultat 2024

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 de 5 056,65 €, il est proposé d'affecter la totalité du résultat au Compte/002 résultat de fonctionnement reporté du budget 2024.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve la proposition de Madame la Présidente.

Délibération N°2024/04 : Budget primitif 2024

Madame la Présidente commente les différents postes de la proposition de budget primitif qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 59 823,50 €.

Madame la Présidente donne le détail des différents postes budgétaires et précise que l'allocation mise à la disposition des groupes scolaires au titre des fournitures diverses est maintenue sur la base de 31 € par enfant et de 170 € par classe et par direction.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical adopte le budget primitif de l'exercice 2024.

Délibération N°2024/05 : Participation des communes 2024

Madame la Présidente expose que suite au budget primitif 2024 voté ce jour, il y a lieu de répartir la participation demandée de 54 756,95 € entre les 2 communes comme suit :

Effectifs des enfants au 30/09/2023 (128 enfants) pour le budget 2024 :

Commune de Lesches : 56 enfants, participation de 23 956,17 €

Commune de Jablines : 72 enfants, participation de 30 800,78 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve la répartition financière pour l'année 2024.

🔗 Questions diverses

- Le carnaval organisé par l'APE du 23/03 a été une réussite
- Concert des « Ritournelles » organisé par Marne et Gondoire a eu lieu le 28/03
- La convention musique organisé par Marne et Gondoire a été reconduite
- L'école Marcel Pagnol organise sa fête de fin d'année le 08/06
- L'Accueil des CP aura lieu le 15/06
- La kermesse de l'école JY Cousteau + remise des prix des CM2, aura lieu le 22/06
- Prévision des effectifs 2024/2025 : 36 maternelles et 83 primaires, total de 119 enfants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h.



Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an susdits.

